

## DECISION DE LA PRESIDENTE

Département de l'Ardèche – Arrondissement de Privas

### DECISION N° 35\_20\_DP\_CAPCA

#### OBJET : SOUTIEN A L'EQUIPE DU POUZIN HANDBALL 07

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1321- 2, L2122-17 et L5211-2,
- Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, article 1, II,
- Vu la délibération n°2019-07-10/136 du Conseil communautaire en date du 10 juillet 2019 portant soutien à l'équipe du Pouzin Handball 07.

Après information du Bureau réuni le 6 mai 2020 en audioconférence.

Considérant ce qui suit :

Dans le cadre de sa politique de partenariat, la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche associe son image aux équipes et sportifs de haut niveau du territoire dans un cadre défini, responsabilisant les clubs sur les valeurs promues par la collectivité.

L'équipe du Pouzin handball 07 qui évolue en D2 nationale, le plus haut niveau actuellement atteint par un club ardéchois tous sports collectifs confondus, est un des clubs sportifs qui, de par son rayonnement, contribuent à la notoriété et l'attractivité du centre Ardèche. C'est la raison pour laquelle la Communauté d'Agglomération a noué un partenariat d'image avec ce club, conduisant à l'octroi d'une aide financière de 13 000 € par saison si le club se maintient en D2 nationale.

De plus, la Communauté d'Agglomération sensible à la pérennité de ce club, a approuvé par délibération n° 2019-07-10/136 en date du 10 juillet 2019 le principe d'un soutien exceptionnel à cette équipe de 7 000 € par an sur trois ans (2019, 2020 et 2021).

En déclinaison de cette orientation, compte-tenu de la notoriété de ce club qui porte au plus haut niveau national le handball féminin et de son maintien en D2 nationale pour la saison 2020-2021 et de l'importance de son rôle en faveur du développement des pratiques sportives et du maintien du lien social, il est proposé de lui affecter une aide financière de 7 000 euros pour 2020.

Envoyé en préfecture le 15/05/2020

Reçu en préfecture le 15/05/2020

Affiché le 15/05/2020

SLO

ID : 007-200038933-20200515-35\_20\_DP\_CAPCA-AU

**La Présidente de la Communauté d'Agglomération Privas**

- **Alloue** pour 2020 une aide exceptionnelle de 7 000 euros au club de handball du Pouzin, sous réserve de la transmission du dernier bilan moral et financier.

A Privas, le **15/05/2020**

Par délégation du conseil communautaire,  
En l'absence de la Présidente,  
En l'absence du 1er Vice-Président,  
Le 2ème Vice-Président, Yann VIVAT



Ainsi fait et décidé les, jour, mois et an susdits.  
Certifié conforme au registre des délibérations.

*Date de publication de la présente décision :* 18/05/2020 publication sur [www.privas-centre-ardeche.fr](http://www.privas-centre-ardeche.fr)